

INSCRIPTION TEMPS D'ATTENTE BUS ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Responsables :

Renseignements parents	Responsable 1	Responsable 2
Nom		
Prénom		
Numéros de téléphone	Fixe Portable	Fixe Portable

Quartier de résidence :

- ☐ Ingrandes de Touraine
 ☐ Saint-Michel-sur-Loire
 ☐ Saint-Patrice

Parents des enfants :

Nom Prénom enfant(s)	Classe en 2026-2027

Conditions d'inscription :

- Enfants habitant à la Cartelézienne ou aux Essards, prenant les transports scolaires et scolarisés à l'école Pinson (matin et soir)
- Les enfants scolarisés habitant les quartiers d'Ingrandes et de Saint Michel, prenant les transports scolaires au départ de ces quartiers et scolarisés à l'école Vincent Gérard (service assuré le soir entre l'heure de sortie de classe et l'arrivée des cars)

À l'école Pinson, accueil assuré par les animateurs du service périscolaire*

À l'école Vincent Gérard, service assuré par un agent de la mairie

Pour rappel, ce service est mis exclusivement à la disposition des familles dont les enfants sont scolarisés dans différentes écoles de Coteaux-sur-Loire et prennent les transports scolaires.

Horaires d'accueil du service de surveillance :

- Ecole Pinson : de 8h20 à 8h50 et de 16h20 à 16h50
***En cas d'absence ou de retard de la famille à 16h50 l'enfant(les enfants) restera(ont) au périscolaire et le temps d'accueil sera facturé** - Coordonnées 07 80 97 73 05 mail : alsh.arcenciel@famillesrurales37.org
- Ecole Vincent Gérard : 16h10 – 16h45
En cas d'absence ou de retard de la famille à 16h45, la mairie se réserve le droit de contacter la gendarmerie
- ☐ **J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'accès ainsi que des horaires d'accueil et m'engage à les respecter**

Signature :

Fiche à compléter et à envoyer avec l'attestation d'assurance extra-scolaire à l'adresse suivante : affaires-scolaires@coteaux-sur-loire.fr ou au 62 rue Dorothée de Dino – 37130 Coteaux-sur-Loire

« Conformément à la réglementation (UE) 2016/679 dite réglementation « RGPD », le service traite les données collectées dans le présent formulaire aux fins l'inscription des enfants au service de surveillance, mise en œuvre dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public. Ces données seront détruites au terme d'un délai légal d'une année.

Pour tout exercice de vos droits d'accès, de rectification, de limitation ou d'opposition, le service ou le cas échéant son délégué à la protection des données se tiennent à votre disposition par téléphone ou par mail à l'adresse suivante : dpo@recia.fr. En l'absence de réponse dans un délai d'un mois, ou si vous considérez que vos droits n'ont pas été assurés, vous disposez de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ».